



Récitez le 8ème Commandement de Dieu :

« Tu ne mentira pas. »

Que défend le 8ème Commandement de Dieu ?

Le 8ème Commandement de Dieu défend le mensonge, le faux témoignage, et tout ce qui peut nuire à la réputation du prochain.

Qu'est-ce que mentir ?

Mentir, c'est parler contre sa pensée avec l'intention de tromper.

Le mensonge est-il quelquefois permis ?

Non, le mensonge n'est jamais permis, pas même pour s'excuser ou pour rendre service.

Qu'est-ce qu'un faux témoignage ?

Faire un faux témoignage, c'est mentir consciemment lorsqu'on est appelé à témoigner de la vérité par serment.

Comment peut-on nuire à la réputation du prochain ?

On peut nuire à la réputation du prochain par la calomnie, la médisance ou le jugement téméraire.

Qu'est-ce que la calomnie ?

La calomnie est un mensonge qui consiste à accuser le prochain de défauts qu'il n'a pas ou de fautes qu'il n'a pas commises.

Qu'est-ce que la médisance ?

La médisance est le péché qui consiste à faire connaître sans nécessité les fautes ou les défauts du prochain.

Qu'est-ce que le jugement téméraire ?

Le jugement téméraire est le péché qui consiste à penser mal du prochain sans preuve suffisante.

Devons-nous garder les secrets ?

Oui, nous devons, sous peine péché, garder les secrets, surtout s'il s'agit du secret professionnel.

A quoi sont obligés ceux qui ont nui au prochain par leurs paroles ?  
Ceux qui ont nui au prochain par leurs paroles sont obligés de réparer, autant qu'ils le peuvent, le tort qu'ils lui ont causé.